

Les prix de l'électricité pour Direct Indexed



Prix d'injection valable jusqu'à la fin ou la reconduction de votre Contrat (TVA exclue)

Cette fiche de prix fait intégralement partie des Conditions Contractuelles de votre Contrat avec Electrabel sa (ci-après "ENGIE")

Les prix pour l'injection de l'électricité sont repris sous le point 1. Ce prix vous sera crédité conformément aux Conditions Contractuelles de votre Contrat.

1. PRIX D'ÉNERGIE INDEXÉ

	INJECTION Tarif exclusivement applicable pour les installations de production décentralisées situées en Belgique raccordées en basse tension (1) (2)
NORMAL	
Prix par kWh (c€/kWh)	11,214
<i>Formule de prix hors TVA</i>	$0,0500 + 0,0632 \times EPEX \text{ DAM}$
BIHORAIRE	
Prix par kWh heures pleines (c€/kWh)	13,192
<i>Formule de prix hors TVA</i>	$0,0500 + 0,0744 \times EPEX \text{ DAM}$
Prix par kWh heures creuses (c€/kWh)	5,455
<i>Formule de prix hors TVA</i>	$0,0500 + 0,0306 \times EPEX \text{ DAM}$

(1) Le prix de l'électricité est indexé mensuellement. Le paramètre d'indexation est la moyenne arithmétique des cotations journalières Day Ahead EPEX SPOT Belgium (ci-après EPEX DAM) durant le mois de fourniture. Les cotations journalières EPEX DAM sont exprimées en €/MWh.

La valeur du EPEX DAM du mois en cours ne sera connue qu'en fin de mois. A titre informatif, les prix indiqués sont basés sur la dernière valeur du EPEX DAM connue (mai 2022: 176,64 €/MWh). Les valeurs historiques du EPEX DAM peuvent être consultées sur le site www.engie.be.

(2) Le tarif d'injection correspond aux prix auxquels ENGIE achète votre électricité produite et injectée sur le réseau conformément aux Conditions Contractuelles de votre Contrat. Ce tarif s'applique uniquement pour les installations de production décentralisées situées en Belgique raccordées en basse tension et disposant d'un compteur intelligent ou bidirectionnel. En plus du tarif d'injection, une redevance fixe est due et sera facturée sauf si vous êtes déjà client chez ENGIE pour la livraison d'électricité, auquel cas vous payez une seule redevance fixe du tarif de consommation. Le prix d'injection n'est pas soumis à la TVA.